

Extrait du Association PREV-HERAULT

<http://www.prev-herault.org>

Communiqué de presse - 27 mai 2005

- ACTUALITES -

Date de mise en ligne : vendredi 27 mai 2005

Description :

Nous sommes à la veille d'une prise de décision importante, par la Préfecture de l'Hérault, pour la poursuite du projet d'exploitation de la source des Cent-Fonts.

Copyright © Association PREV-HERAULT

Tous droits réservés

Après le déboisement, l'ouverture de la piste et le creusement des forages, la prochaine étape consiste en une série de tests de pompages à gros débit au cœur même du biotope patrimonial de la zone protégée des Cent-Fonts. Ces tests vont provoquer des destructions irréversibles notamment sur les espèces les plus profondes qui appartiennent, il faut le rappeler au patrimoine de l'humanité. Ce sont des animaux, fossiles vivants des transgressions marines du jurassique et du crétacé dont certains ne sont connus que dans deux endroits au monde.

L'Association PREVHE rappelle que cet ensemble de travaux se déroule, contrairement à l'esprit et à la lettre de la loi, sans qu'une étude d'impact préalable ait été réalisée. Cette étude d'impact aurait dû évaluer les destructions causées par le projet aux besoins effectifs d'augmentation de capacité de production d'eau potable dans le département et aux solutions alternatives de production. Nous la réclamons depuis sept mois et, nous proposons que ces solutions alternatives soient étudiées, notamment à partir de l'eau du canal du Bas-Rhône.

Malgré nos propositions, pas un mot n'a été exprimé par les ingénieurs du projet d'exploitation des Cent-Fonts sur ces solutions alternatives lors des réunions « d'informations » organisées par le Conseil Général de l'Hérault. Pourtant, l'Association vient de découvrir que ces solutions ont fait l'objet d'un financement en 2002 par la Mairie de Montpellier et l'Agence de Bassin (3 millions d'euros). Les travaux se sont déroulés entre 2003 et 2004. L'autorisation préfectorale de fonctionnement a été donnée le 14 avril 2004 pour une tranche de potabilisation d'une capacité de 700 l/s à l'usine de potabilisation François Arago de Montpellier. Cette capacité correspond aux besoins générés pour 20 ans d'augmentation de la population selon les propres chiffres du Conseil Général et de l'INSEE.

Dans ces conditions, plus aucune urgence ne justifie que l'on détruise sciemment un patrimoine biologique qui fait partie de l'histoire de l'humanité.

L'association en appelle à la sagesse et au respect de l'environnement. Elle déposera immédiatement tous les recours juridiques possibles pour que la raison revienne et pour empêcher ce massacre inutile et irresponsable si celui-ci était entrepris.

Pour l'Association Philippe Machetel, Président